

Merlimont, le samedi 23 juillet 2022, salle Polyvalente

RÉUNION ESTIVALE D'INFORMATIONS COMMUNALES COMPTE-RENDU

Où en est-t-on dans l'avancée du projet de requalification du front de mer ?

La Ville continue de travailler en collaboration avec la CA2BM et l'ensemble des acteurs associé à ce projet. Pour rappel, la CA2BM est seule compétente en matière de défense contre la mer et d'érosion (compétence GEMAPIe).

Le Préfet du Pas-de-Calais s'était rendu à Merlimont en avril 2021 afin de constater la fragilité structurelle du perré conduisant à des effondrements partiels de l'édifice. Il souhaitait la fermeture complète de la plage. La Municipalité s'est mobilisée afin d'éviter cette fermeture qui aurait constitué une catastrophe pour le dynamisme et l'attractivité de la Ville.

La principale difficulté de ce projet concerne le financement de cette opération entre les différents acteurs (Région, crédits européens, CA2BM...). Le financement sera conséquent quelle que soit la solution retenue et fera peser un reste à charge important pour la CA2BM.

À ce jour, plusieurs solutions sont à l'étude et en cours de développement. Ces solutions s'inscrivent dans une logique d'analyse coûts-bénéfices tout en prenant en compte les dernières avancées législatives (avec la loi « Climat et Résilience notamment).

Un diagnostic de structure approfondi du perré va être lancé à l'automne par la CA2BM. L'objectif de ce diagnostic est de proposer des alternatives qui seront étudiées avec l'actuel maîtrise d'œuvre.

Depuis 2/3 ans, de nombreux gendarmes patrouillent sur le bord de plage avec des jumelles. Pourquoi ?

Madame le Maire rappelle que ces renforts de gendarmerie sont affectés exclusivement à la lutte contre l'immigration clandestine. À cet effet, des patrouilles de gendarmerie sont organisées le long des plages du littoral.

La principale raison de la présence des forces de l'ordre vise à lutter efficacement contre les réseaux de passeurs puisqu'ils participent à la mise en danger des personnes migrantes.

De nombreuses rues du secteur plage sont limitées à 30 km/h. Serait-il possible que l'ensemble du secteur plage soit en zone 30 km/h ? De plus, la taille du panneau paraît petite.

Le Directeur des Services Techniques rappelle que l'ensemble du secteur de la plage et de Garden sont déjà en zone limitée à 30 km/h.

Quant à la taille des panneaux, de 50 centimètres de diamètre, ils sont règlementaires aux dispositions du Code de la route.

Une partie de l'Avenue de la Plage est en sens unique. Serait-il possible d'aménager une piste cyclable afin de pouvoir circuler à vélo en toute légalité ?

Non, cela n'est pas possible étant donné les différents éléments s'y trouvant, notamment :

- Les terrasses des 2 côtés,
- Les places de stationnement,
- La présence d'une forte affluence de piétons l'été.

Une étude relative aux modes de déplacements doux est en cours d'élaboration avec le bureau d'études Viale Aménagement.

Concernant la réfection de la Place de la Chapelle. La dernière réhabilitation date d'il y a plus de 20 ans et rien ne s'est dégradé à ce jour. Est-il nécessaire de réellement le réhabiliter ? Ne pourriez-vous pas investir le montant budgété pour la Place de la Chapelle vers le projet de requalification du front de mer ?

Les travaux de requalification du front de mer se distinguent en 2 parties :

- 1^{ère} partie portant sur la défense contre la mer : compétence communautaire (CA2BM),
- 2^{ème} partie portant sur la réfection de la digue promenade : compétence communale.

La réglementation ne permet pas qu'une collectivité puisse financer un projet ne relevant pas de sa compétence. Les 800 000€ budgétés ne peuvent être affectés au projet de réfection du perré.

Aujourd'hui, la Place de la Chapelle ne se montre pas pratique. En effet, le tertre se trouvant au milieu engendre des difficultés pour l'organisation des différentes animations. Par ailleurs, les pavés sont devenus accidentogènes.

Les représentants de l'Union commerciale ont également été invités à participer à cette concertation. Une réunion avec les habitants de la Place de la Chapelle sera également organisée afin d'évoquer le projet de requalification.

Depuis quelques temps, nous avons constaté la construction d'un local poubelle attenant au restaurant La Mangrove. Pour les habitants du premier étage face à ce local, une crainte est exprimée quant à l'éventuelle opacité qui pourrait se présenter. À qui appartient ce local ? Aussi, un gros tuyau de rejet est en place depuis quelques jours.

Le fonds de commerce a été cédé l'année dernière à Alexandre GAUTHIER. Le local appartient à la Ville de Merlimont.

Un certain nombre de travaux ont été effectués sur cet ouvrage par l'actuel locataire. Le local poubelle est de mesure identique à l'ancien avec prise en compte de la surélévation. Les services de la CA2BM ont instruit le dossier afin de vérifier la conformité de ce projet.

Concernant la présence du tuyau de rejet, il s'agit de la sortie du recyclage du traitement de l'air. Une vérification sera réalisée prochainement et une nouvelle mesure de la hauteur du local sera effectuée. Pour rappel, Madame le Maire a demandé à Alexandre GAUTHIER le retrait d'une rangée de parpaings.

Comment est payée la rénovation de ce local ?

Le seul financeur des travaux de rénovation est Alexandre GAUTHIER, le locataire. Aucun investissement n'a été réalisé par la commune.

Pourquoi Alexandre Gauthier a-t-il pu faire un accès à la plage ? Pourquoi a-t-il eu le droit de réaliser une descente d'escalier ?

L'escalier attenant à ce local était déjà existant. Cet escalier constitue un accès de secours comme l'oblige la réglementation pour tout ERP (établissement recevant du public).

Pour le moment, il n'est pas possible de réaliser un nouvel escalier d'accès à la plage étant donné que le diagnostic du perré indique une préoccupation quant à la sécurité de ce dernier.

Il est très difficile de se déplacer en transport en commun lorsque l'on réside sur le secteur plage.

Le secteur de la plage est encore desservi par les lignes régulières de bus de la CA2BM puisqu'un arrêt est présent avenue André Boudringhin.

De plus, la CA2BM propose également un service de transports sur rendez-vous.

L'entrée de Merlimont s'est embellie. Cependant, la présence de lignes aériennes ternit le paysage urbain. Est-ce qu'à moyen ou long terme, il est prévu d'enfourer ces réseaux ?

L'enfouissement des réseaux aériens représente un coût financier très élevé.

De plus, une partie de la voirie concernée est de compétence départementale. Un chiffrage de ces travaux d'enfouissement a été réalisé et concerne l'Avenue de la Plage (de la rue Camille Delacroix à la Place de la Chapelle). Le coût estimatif de ces travaux s'élève à environ 2,5 millions d'euros pour la suppression de ces câbles et une reconfiguration complète de la voirie.

La piste de ces travaux reste à l'étude pour les prochains exercices budgétaires.

Serait-il possible d'installer des bornes anti-dérapantes dans la descente de l'escalier à proximité du poste de secours ?

La main courante de l'escalier est installée du côté gauche. Afin de faciliter l'accès, une demande va être formulée auprès du poste de secours pour l'installation de tapis anti-dérapants.

Les travaux de l'Avenue de Champagne ont permis un réel embellissement de ce secteur. Cependant, de nombreuses maisons sont inadaptées depuis plusieurs décennies. Que peut faire la commune ?

Les pouvoirs de police du Maire permettent en effet d'agir auprès des propriétaires afin de les mettre en demeure. Plusieurs procédures permettent de résoudre ces difficultés. Cependant, celles-ci sont longues et fastidieuses.

En effet, un travail est à réaliser. Il est prévu le recrutement d'un étudiant en aménagement du territoire possédant des compétences juridiques afin d'effectuer le lancement de ces procédures et d'en assurer le suivi.

Quels sont les projets de création en matière de pistes cyclables ? Une piste cyclable va-t-elle relier un jour le secteur plage et le secteur village ?

Oui. Avec l'accompagnement du cabinet d'études Viale, un schéma directeur des déplacements doux a été rédigé.

L'objectif est de connecter la vélo-maritime (euro-route 4) portée par la CA2BM. Pour rappel, cette vélo-maritime passera par la rue du Touquet, rue Adolphe Leroy, rue des Érables, rue Camille Delacroix etc.

En complément, la Municipalité souhaite créer une piste cyclable permettant de connecter la Place de la Haye (secteur village) à la Place de la Chapelle (secteur plage).

Les arbres présents aujourd'hui Place de la Chapelle seront-ils conservés ? Il faudrait arborer davantage notamment avec de la décoration urbaine (pots...).

Lorsque l'on enlève un arbre, les services tentent de les replanter.

Quant à la demande d'arborer davantage, avec du mobilier urbain, cette méthode n'est pas recommandée par le jury des villes et villages fleuris. Pour rappel, la Municipalité travaille aujourd'hui pour l'obtention de la 4^{ème} fleur. Aujourd'hui, la politique de fleurissement de la Ville est de tendre davantage vers une gestion différenciée des espaces verts.

Avec Sandra CASTELAN, adjointe au Maire en charge du développement durable, et l'Office National des Forêts, un travail d'identification des éventuels lieux de plantation d'arbres est en cours.